



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le trois avril, le Conseil Municipal de LEZOUX s'est réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Alain COSSON, Maire**, après convocation légale en date du 27 mars 2018.

Etaient présents :

M. Alain COSSON	Mme Sandrine FONTAINE
Mme Marie-France MARMY	M. Norbert DASSAUD
M. Bernard BORY	M. Gérald FEDIT
Mme Catherine MORAND	Mme Nathalie DUMEZ
M. Alain HAUTIER	Mme Estelle BARDOUX-LEPAGE
Mme Anne ROZIÈRE	Mme Célia BERNARD
M. Christian BOURNAT	M. Guillaume FRICKER
Mme Francine DUVERGÉ	M. Thierry ORCIÈRE
M. Patrick LOZET	Mme Geneviève QUILLET
M. Guy CHEVREL	Mme Monique FERRIER
Mme Anne-Marie OLIVON	M. Michel GOBERT
Mme Sylvie ROCHE	M. Ismaël MAÇNA
M. Christophe CAPETTA	M. Gilles MARQUET
Mme Caroline AGIER	M. Pierre CHASSAING

Avait donné procuration :

M. Bruno BOSLOUP à M. Michel GOBERT

Absence de Mme Célia BERNARD pour le point n°1.

Secrétaire de séance : M. Thierry ORCIÈRE

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h30 et procède à l'appel des conseillers. Le quorum étant atteint, les élus peuvent convenablement délibérer.

A l'unanimité, M. **Thierry ORCIÈRE** est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers la demande de M. Marquet quant au PV de la séance du Conseil en date du 28 février 2018.

Rédaction du PV envoyée aux élus :

« M.Marquet interroge également l'exécutif sur le hangar SNCF route de Ravel qui s'avère en mauvais état. M.COSSON lui fait savoir que la SNCF avait indiqué vouloir détruire le bâtiment »

M. Marquet souhaiterait la rédaction suivante :

« M. Marquet constate que sa proposition de création d'une voie en mode doux reliant les quartiers côté route de Billom (lotissement les jardins de St Jean ...) à la gare SNCF n'a pas été intégré au plan d'actions découlant du plan de mobilité. Cet aménagement nécessiterait une cession de terrains par la SNCF et la destruction du hangar en mauvais état. M.COSSON lui fait savoir que la SNCF avait indiqué vouloir détruire le bâtiment. »

Le PV est mis aux voix avec cette modification.

Il est adopté à la **majorité** des voix.

Délibération n° C.M. 03/04/2018-01

OBJET :

Autorisation du Maire à signer une convention avec la commune d'Orléat pour la mise en place d'une police pluri-communale

Présentation du dossier par M. BORY, 2^{ème} Adjoint.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées à la **majorité**, 27 voix pour et 1 abstention (M. LOZET).

Délibération n° C.M. 03/04/2018-02

OBJET : Approbation du projet du budget général primitif pour l'exercice 2018

Présentation du projet par M. le Maire.

Au cours des échanges, en réponse aux questions des conseillers, M. le Maire indique que :

- pour l'heure le type d'ascenseur qui sera installé en mairie pour l'accessibilité du public n'est pas encore défini ; le responsable des services techniques est en train de travailler sur le dossier.
- les locaux qu'il est prévu de réhabiliter à côté du foyer laïc pourraient être destinés au monde associatif, notamment la musique et les anciens qui utilisent actuellement les locaux de Duchasseint.

Mis aux voix, le budget général primitif 2018 est adopté à la **majorité**, par 22 voix pour et 7 abstentions (M. BOSLOUP, M. GOBERT, M. MAÇNA, M. MARQUET, M. CHASSAING, Mme FERRIER et Mme QUILLET).

Délibération n° C.M. 03/04/2018-03

Objet : Approbation du projet de budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2018

Présentation du projet par M. le Maire.

En réponse à l'interrogation de M. Marquet qui s'étonne du montant de la redevance d'assainissement prévue au budget, la Directrice Générale des Services lui indique que la revalorisation votée par le Conseil Municipal fin février ne produira ses effets qu'à partir de 2019, au moment de la facturation de la consommation 2018.

Mis aux voix, le budget de l'assainissement pour l'exercice 2018 est adopté **à la majorité**, par 22 voix pour et 7 abstentions (M. BOSLOUP, M. GOBERT, M. MAÇNA, M. MARQUET, M. CHASSAING, Mme FERRIER et Mme QUILLET).

Délibération n° C.M. 03/04/2018-04

OBJET :

Gestion de la Zone Industrielle «Les Hautes» : autorisation du Maire à signer une nouvelle convention

Rapporteur : M. COSSON.

A l'unanimité, le Maire est autorisé à signer la nouvelle convention proposée par la Communauté de communes Entre Dore et Allier dont le projet a été transmis aux conseillers pour information

Délibération n° C.M. 03/04/2018-05

OBJET : Demande d'admission en non-valeur de taxes d'urbanisme

Rapporteur : M. COSSON.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet **un avis favorable** sur la demande d'admission en non-valeur de la taxe d'urbanisme du dossier de PC 19511T0050.

Délibération n° C.M. 03/04/2018-06

OBJET : Admission en non-valeur

Rapporteur : M. COSSON

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour un montant de 65,90 €.

Délibération n° C.M. 03/04/2018-07

OBJET : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES COMPETENCES QUI LUI ONT ETE DELEGUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (art. L.2122-23 du CGCT)

Monsieur le Maire rend compte des décisions municipales qu'il a prises depuis le dernier Conseil Municipal :

N° de l'acte	Objet de la décision Municipale
Dec. 2018/04	Décision municipale pour la signature des marchés pour l'acquisition de produits d'entretien et d'hygiène de bâtiments

Achat de concessions	
N° concession	Acquéreurs
1885	M. et Mme GHENO (pleine terre) – concession cinquantenaire de 3 m ² pour 360 €

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

QUESTIONS DIVERSES posées par les élus de la liste «Lezoux avec Vous Autrement»

M. Bruno BOSLOUP, M. Michel GOBERT, M. Ismaël MAÇNA, M. Gilles MARQUET

• **Domaine : cadre de vie – environnement – infrastructure**

Tri et élimination des déchets

Le SBA se félicite de la baisse du volume des déchets produits par les foyers. Quelles consignes donnez-vous aux services municipaux en matière de tri et d'élimination des déchets ?

Nous collectons les déchets fermentescibles à la cantine depuis près d'un an.

Le papier ne peut pas être recyclé directement compte tenu des obligations de discrétion. Il est donc broyé puis amené en déchetterie.

Nous proposons systématiquement deux poubelles dans les principaux points de collecte sur le domaine public : parking musée pour camping-car, étang de l'Isle etc... partout où des usages variés apparaissent. En revanche dans les lieux à usage urbains, (place de Prague par exemple), ce n'est pas utile car les usages sont souvent monomodes.

Bâtiment Duchasseint

Quel avenir réservez-vous à l'ensemble Duchasseint ?

[Des investisseurs nous ont contacté pour investir dans du logement](#)

Aménagement de l'étang de l'Isle

Nous apprécions les aménagements mis en place à l'étang de l'Isle. Nous sommes néanmoins soucieux de la sécurité des utilisateurs. Comment ont été validés fonctionnement et techniquement les agrès installés ?

[Le fonctionnement a été validé par la commission extra communale. Et techniquement ils ont été posés par les employés communaux selon la notice du constructeur et dans les règles de l'art.](#)

•Domaine : vie citoyenne – démocratie

Informations municipales

-Le 09 mars 2018, Monsieur le Préfet du Puy de Dôme s'est rendu dans notre ville et a signé, en présence du Général Philippe, commandant du groupement de gendarmerie départemental, un protocole de participation citoyenne. Nous avons été informés par la presse de cette venue et de la signature de ce protocole.

[C'est très bien. Il y avait effectivement 2 journalistes](#)

-Le 21 mars 2018, une réunion d'information relative à l'aménagement du giratoire de la RD 2089 s'est tenue à la maison du Peuple. Seuls les riverains ont été conviés à cette réunion ayant pour but de présenter le projet et son phasage. Pourquoi et encore une fois, une telle communication et information « à minima » excluant l'ensemble des citoyens, les associations et les élus ?

[Ces réunions sont faites pour informer les riverains du chantier des désagréments qu'ils peuvent subir au cours des travaux. Depuis 2014 de telles réunions ont lieu systématiquement et ont toujours la même finalité.](#)

Fonctionnement du Conseil Municipal

Comme pratiqué lors d'une séance précédente et demandé à plusieurs reprises par nos élus, nous souhaitons avoir communication, le jour du conseil municipal, du texte écrit des questions diverses posées et des projets de réponses apportées par Monsieur le Maire.

[C'est un souhait et cela restera un souhait. Comme vous le dites des projets étant des projets je me laisse un temps de réflexion pour la version définitive de mes réponses.](#)

Communication : site web Lezoux.fr

En visitant la nouvelle page du site Lezoux.fr, nous observons la création d'une tribune réservée à l'opposition. Quelles seront les modalités d'alimentation de cette page ?

[Erreur de la part de l'hébergeur cette rubrique est amenée à disparaître.](#)

QUESTIONS DIVERSES posées par les élus de la liste «Ensemble pour LEZOUX»

Pierre CHASSAING, Monique FERRIER, Geneviève QUILLET

- En matière de tarte à la crème, la réparation de la chaudière du bâtiment du presbytère dont les techniciens cherchent désespérément la solution depuis la mi-décembre 2017, est un exploit ! Quelles sont les dernières nouvelles concernant ledit chauffage?

- Lors du dernier Conseil Municipal, en réponse à une question diverse posée par « Ensemble pour Lezoux » », le Maire a évoqué l'organisation d'une réunion Municipalité-Direction de Saipol.

Une date a-t-elle été arrêtée à ce jour ?

Non, aucune date n'a été arrêtée à ce jour mais ils sont prêts à rencontrer les élus à une date à notre convenance.

Il importe de garder en mémoire que l'usine de Lezoux n'est absolument pas du même type que l'usine de Dieppe. Un certain recul par rapport aux habitations des silos est respecté, et la production industrielle est différente puisqu'ici c'est une huile primaire qui est réalisée.

- Comment se fait-il que le dernier Lezoux Contact n'ait pas été distribué dans toutes les boîtes aux lettres ? Qui réalise la distribution ?

Ce sont les élus de ma majorité qui ont en charge la distribution du Lezoux Contact. Il est bien déposé dans toutes les boîtes aux lettres en plusieurs jours.

- Plusieurs barrières de sécurité manquent le long de la rue du Commerce. Elles n'ont toujours pas été remplacées. Or, à cette question déjà posée lors d'un Conseil Municipal datant de nombreux mois, il avait été répondu que commande de ce matériel serait passée au fournisseur concerné. Avez-vous reçu ces barrières ? Et si oui, quand seront-elles mises en place ? En effet, les piétons ne se déplacent plus de manière sécurisée, et les vitrines de commerces, ainsi que leur contenant ne sont plus protégées, en cas notamment de recul intempestif d'un véhicule.

Oui les barrières sont arrivées. Nous attendons les travaux du Spar et la fin de ceux de l'ancienne quincaillerie pour les remplacer

Celles de l'autre côté (marchand chaussure) sont régulièrement accrochées. Le choix a été fait de fleurir ce secteur débouchant sur la place JB Moulin. Ce mobilier devrait permettre de renforcer la sécurité des riverains et des passants, qui ne craignent de toute façon pas grand-chose à cet endroit.

A noter que des nouvelles barrières seront posées rue du commerce pour limiter le stationnement face au Spar, qui est gênant pour les piétons et les autos.

- Nous avons découvert par voie de presse que le 9 mars 2018, un protocole de participation citoyenne avait été signé. Ne détenant aucune information à ce sujet, quel est son contenu ? Par ailleurs, il est fait état dans l'article de l'existence de 9 quartiers sensibles à Lezoux. Quels sont-ils ? Les citoyens référents sont-ils d'ores et déjà désignés ?

Je voudrais tout d'abord vous rappeler que cette démarche de participation citoyenne a fait l'objet d'une réunion publique le 26 octobre 2017. Vous aviez tous été conviés.

La démarche consiste à associer les élus et les habitants d'un quartier ou d'une commune à la sécurité et à la protection de leur environnement. La connaissance par la population de son territoire et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire permet de développer un mode d'action novateur d'information des forces de l'ordre.

Empruntant la forme d'un réseau solidaire constitué autour des habitants de la commune, le dispositif doit favoriser l'alerte rapide à la gendarmerie de tout événement suspect ou de fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins.

Le protocole concerne un certain nombre de quartiers qui ont été choisis en fonction des statistiques, mais également de la topographie des lieux.

Ensuite lors de la réunion publique, un appel à volontaire a été fait afin d'avoir des candidatures de référents par quartiers. Une fois toutes les candidatures reçues et après avoir vérifié que la moralité des candidats était compatible avec fonctions, la liste définitive des quartiers a été arrêtée. Il est donc possible que certains quartiers ne soient pas sur la liste du fait de l'absence de référent volontaire.

Une information à l'ensemble des référents est prévue prochainement, animée par la gendarmerie et la police municipale, afin de rappeler à chacun ce qui est attendu d'eux et d'éviter les débordements.

A savoir qu'il existe en parallèle de la participation citoyenne (formule institutionnelle créée par le ministère de l'intérieur et pilotée par la commune et la gendarmerie) une association qui se nomme "Voisins vigilants" et qui agit sans aucun contrôle institutionnel. Depuis le début de l'année 4 communautés "Voisins vigilants" existent.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, lève la séance à 21h10

Le secrétaire de séance,

Thierry ORCIERE.